

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du 16 septembre 2025 à 20h30

Conseillers présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1^{er} adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Christian DIAS DE SOUSA, conseiller municipal,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- Mme Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale.

Conseillers ayant donné pouvoir :

- M. Gérard GARRIGOU donne pouvoir à Mme Aurélie NICKERT,
- M. Jean-Baptiste MAES donne pouvoir à M. Christian DIAS DE SOUSA.

Excusés :

- Mme Sandrine FRAYSSE,
- Mme Josiane GUITOU,
- M. Philippe MORIZE.

Mme Aurélie NICKERT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

Sur la délibération sur l'avenant n°4 au contrat de détachement individuel avec ESAT Une modification d'un mot. Convention de stage remplacé par convention de détachement.

Alexia SAELEN, gérante du camping nous fait un compte rendu de la saison et nous parle des éventuels aménagements qui pourraient être envisagés dans le camping.

Délibération convention de groupement de commandes pour l'aménagement coeur de village

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son Conseil municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Cauvaldor et la Commune de Lanzac pour la réalisation d'une opération de travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du coeur de village de Lanzac.

La Commune de Lanzac initie, le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée de son coeur de village. L'aménagement projeté prévoit la requalification des espaces publics, la sécurisation de la traversée, la valorisation des entrées du village et la réalisation d'une liaison cyclable et piétonne jusqu'au camping de la commune.

Ce projet a pour objectif de répondre aux enjeux suivants dans le respect des usages et des besoins de ses habitants :

- La sécurisation du coeur de bourg traversé par la route départementale 820 empruntée régulièrement par des camions et convois exceptionnels,
- La mise en valeur de ses entrées de village et le ralentissement de la circulation à leurs abords,
- L'intégration de nouveaux espaces plus lisibles et sécurisés destinés aux modes doux redonnant aux piétons une place principale au coeur du bourg,
- La mise en valeur paysagère des espaces publics dans le respect du caractère rural de la commune,
- La requalification et la gestion des zones de stationnement le long de la RD820 et au sein des espaces actifs du village, en particulier sur la place de l'église,
- L'accompagnement des passages des poids lourds au sein du coeur de bourg.

Afin de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser les procédures de marchés publics et de bénéficier de meilleures conditions administratives et techniques plus avantageuses, il a été décidé de la création d'un groupement de commandes entre les parties susvisées, uniquement dans le cadre de la réalisation des travaux précités.

La présente convention a non seulement pour objet de créer un groupement de commandes spécifique

afin de répondre à ce besoin, mais également d'en définir les prérogatives, contours, droits et obligations.

Délibération avenant n°5 au contrat de détachement individuel avec ESAT

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire présente un renouvellement de convention de détachement portant sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2025 avec l'ESAT du Pech de Gourbière de Rocamadour pour une mise à disposition de Monsieur Mickaël Guyot pour des travaux d'entretien de la voirie. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération droit de préférence

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal que par lettre recommandée avec avis de réception en date du 10 juillet 2025 de Maître Stéphane Maubrey, Notaire à Souillac, que la commune est saisie d'un projet de cession de 2 parcelles en nature taillis. Une parcelle est située à « La Rase », ZH 6

d'une superficie de 22020 m² et la deuxième au « Chazal » », ZL 81 d'une superficie de 11339 m² appartenant à Mme Léontine SOURIAC pour le prix de 2250 € avec 750€ de frais d'acte.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence pour ces parcelles.

Questions diverses :

- Nous avons reçu les remerciements pour les obsèques de Mme Pierrette MASSAUD,
- Réunion le 25 septembre avec le SDIS,
- Reçu courrier d'orange, travaux ont été faits,
- Rendez-vous avec AGEFAUR pour la délimitation d'un accès pour aller à la canalisation des eaux pluviales sur le terrain de M. et Mme THOURON

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Aurélie NICKERT